

acte publié le 16.05.2023

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 111-2023

**DECISION DU MAIRE**

**Demande d'aide à la Région Normandie – Production mutualisée**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

AUTORISE le Maire à demander à la Région Normandie domiciliée Abbaye aux Dames – place de la Reine Mathilde 14000 CAEN une aide d'un montant le plus élevé possible dans le cadre du soutien à la production mutualisée en Région et inter-Région pour le spectacle « Ludilo » de la compagnie le Mouton Carré.

Fait à PONT-AUDEMER le 15 mai 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine